



Quid des CDI d'opération dans les banques ?

Les quatre syndicats n'ont pas ratifié l'accord de branche dans la banque sur les CDI d'opération :

Les quatre organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT et FO *"réunissant 66,02% de représentativité au sein de la branche AFB"*, l'Association française des banques, *"en prenant cette décision inédite, assument les responsabilités qui sont les leurs en matière de défense de l'intérêt des salariés"* ont-elles fait valoir dans un [communiqué](#).

- La CGT Société Générale surnomme ce type de contrat des *"CDI Kleenex"*, la CFDT parle de *"salariés jetables"*
- *"Dans certaines activités (l'informatique, par exemple), les employeurs font massivement appel à des prestataires externes"* soulignait la CFDT mi-avril dans un [communiqué](#).

Internalisation d'emplois dans l'informatique

Les organisations syndicales estiment également que *“la précarisation de l'emploi des salariés du secteur était aggravée par des dispositions qui assouplissaient les modalités d'usage du CDD”*

> Communiqué de presse à télécharger là : [Communiqué-de-presse-Droit-dopposition-CDI-opération-5cc1da1843fa37.55067967](https://www.la Tribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banques-l-accord-sur-les-cdi-kleenex-bloque-par-la-cfdt-la-cftc-la-cgt-et-fo-815554.html)

La suite de l'article de LA TRIBUNE du 29/04/2019 est là :

<https://www.la Tribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banques-l-accord-sur-les-cdi-kleenex-bloque-par-la-cfdt-la-cftc-la-cgt-et-fo-815554.html>